:::: Essor du Bio sur l'Oudon ?

L'agriculture biologique est un mode de production favorable à la qualité des eaux. Toutefois, les conversions ne se décrètent pas. Elles peuvent néanmoins être suscitées et leurs dynamiques portées et entretenues. C'est pourquoi Le SY.M.B.O.L.I.P., grâce à une étude réalisée en 2016 par le pôle Bio des Chambres d'agriculture, a évalué l'aptitude du bassin versant de l'Oudon au développement de l'agriculture biologique.

8,5% des exploitations du bassin versant sont déjà en agriculture biologique. Une quarantaine d'exploitations se sont converties ou installées ces deux dernières années.

	Nombre exploitations	SAU (en ha)	Surface COP	Nbre VL	Nbre de VA	Nbre sites porcins	M² volaille
Bassin Oudon total (conventionnel + Agriculture bio)	2 070	151 000	61 053	59 494	31 080	230	212 224
Bassin Oudon bio 2014	132	8 000	2 450	2 300	1 050	8	3 350
Bassin Oudon bio 2016	173	10 000	3 149	3 600	1 545	8	3 950

Nombre d'exploitations en agriculture biologique par filière et évolution entre 2014 et 2016

Toutes les filières sont représentées en bio, de la production agricole jusqu'à la transformation ou du moins la collecte. Des investissements récents réalisés par les opérateurs économiques facilitent l'installation et la conversion. Par exemple, une part des oléo-protéagineux sont extrudés ou transformés pour les oléagineux (colza et tournesol) en huile à Craon, des céréales peuvent être stockées et alloties à Pouancé.

La quasi-totalité des collectivités développe une politique de reterritorialisation de l'alimentation (restauration scolaire, établissements pour personnes âgées…) dans laquelle l'agriculture biologique peut tirer sont épingle du jeu. Sa double qualification de « circuit court » et de « produit sous signe officiel de qualité » est un réel atout.

Le bassin versant présente des opportunités de développement de ce mode de production, les acteurs du territoire vont désormais en écrire la feuille de route.

Vincent HOUBEN, *Chambre régionale d'agriculture, Tél. 02 41 18 60 32*
Rachel LABRUNIE, *SY.M.B.O.L.I.P. , Tél. 02 41 92 52 84*

:::: Agenda

Porte Ouverte du nouvel Espace Recherche de Cossé-le-Vivien, piloté par la Chambre d'agriculture 53 et Arvalis-Institut du Végétal.
Présentation des différents essais menés et ateliers autour du sol, fongicides, variétés des céréales, protéagineux, Phyt'eau Propre 53…
Rendez-vous le 19 mai à partir de 13h30 sur la plateforme de Cossé-le-Vivien.
Contact : Fabien Guérin - 02 43 67 38 75

Formation « Améliorer la conduite de ses prairies en élevage bovin »,
organisée par la Chambre d'agriculture 49 - 13 avril et 20 avril 2017. Renseignements : 02 41 96 76 20

La lettre agricole de l'Oudon est une publication du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions - 4 rue de la Roirie - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU - www.bvoudon.fr.
Directeur de la publication : M. GRIMAUD - **Rédaction :** Chambres d'agriculture, S.Y.M.B.O.L.I.P., CIVAM AD53 - **Maquette :** Créanova
Mise en page et impression : VÉTELÉ Communication - **Crédits photos :** Chambre d'agriculture, CIVAM AD53
Papier recyclé - Encres végétales - Bulletin édité à 4600 exemplaires. - ISSN : N° 1632 - 9228
La lettre de l'Oudon est le fruit du travail du Comité de Pilotage à Vocation Agricole qui rassemble agriculteurs, coopératives, distribution et négociants, services de l'État, collectivités locales... l'objet de cette instance vise à reconquérir la qualité de l'eau.

Mars 2017 - Numéro 24

La lettre Agricole de l'Oudon

Sommaire

:::: Valoriser les prairies
:::: Réussir l'implantation
:::: La fertilisation azotée
:::: Témoignage
:::: Essor du Bio
:::: Agenda

Edito

La performance de nos élevages dépend en grande partie de notre capacité à bâtir des systèmes fourragers efficaces. A ce titre, la prairie joue un rôle primordial et propose un compromis remarquable entre efficacité économique, autonomie alimentaire et apport environnemental. Des conseils pour une bonne gestion technique des prairies, de leur implantation, en multi espèces, à leur fertilisation sont rassemblés dans ce numéro.

A noter également un focus sur les filières bio et sur l'étude d'opportunité menée à l'échelle du bassin versant.

Un premier pas avant d'aller plus loin ?

Stéphane GUIOULLIER
Co-Président du Comité de pilotage agricole
Hervé FOUCHER
Vice-président du S.Y.M.B.O.L.I.P.

:::: Valoriser le potentiel alimentaire des prairies

Les prairies temporaires et permanentes représentent 40 % de la SAU sur le bassin versant de l'Oudon. Avec une croissance cumulée annuelle proche de 7 t MS, ce potentiel herbager permet de conserver une part d'herbe significative dans les rations. Par exemple, avec 30 ares/UGB, l'herbe seule peut couvrir les besoins des vaches laitières pendant environ 1,5 mois au printemps.
La prairie fournit un fourrage de qualité, équilibré, à haute densité nutritionnelle (énergie, protéines, vitamines, minéraux) principalement lorsqu'il est pâturé. Le pâturage bien conduit permet de maintenir cette qualité naturelle au maximum et constitue le mode d'exploitation le plus économe en intrants (fertilisants, carburant et concentrés). Le coût global de la SFP diminue avec le poids de l'herbe et du pâturage. Quand une tonne de matière sèche d'herbe pâturée revient à environ 50 €/t MS (main d'œuvre incluse, source PEREL*), une tonne de maïs ensilée revient à 110 € sans compter la complémentation azotée nécessaire.

A ces intérêts alimentaires et économiques s'ajoutent des atouts agronomiques (fourniture d'azote, gestion du salissement dans les rotations, structure du sol) et environnementaux (très faible utilisation de produits phytosanitaires, faible consommation d'azote si présence de légumineuses, stockage de carbone...).

Dans un contexte changeant lié aux évolutions climatiques, à la fin des quotas laitiers, à la volatilité des prix des produits et des intrants, à la restructuration rapide des exploitations et à l'augmentation de la taille des troupeaux, la prairie constitue la base de systèmes fourragers résilients et durables.

Stéphanie GUIBERT, *Chambre d'agriculture 53, 02 43 67 38 70*
*www.perel.paysdelaloire.chambagri.fr

:::: Les ingrédients pour réussir l'implantation d'une prairie : de l'anticipation, de la réactivité et deux roulages !

La **valeur ajoutée apportée par les prairies multiespèces** associant 2-3 graminées et 2-3 légumineuses n'est plus à démontrer :

- Augmentation de la productivité comparée à un RGA-trèfle blanc : + 1,5 t MS/ha en moyenne.
- Moins de variabilité de production d'une année sur l'autre.
- Valeur énergétique satisfaisante : -5 à -8 % seulement par rapport à un RGA-Trèfle blanc.
- Valeur azotée élevée > 90 PDIN par UFL
- Plus de souplesse d'exploitation : si vous devez retarder une fauche en cas de pluie, les légumineuses tamponnent la baisse de valeur des graminées qui avancent en stade.
- Etalement de la pousse permettant d'atténuer le pic de croissance du printemps et de mieux valoriser l'herbe.

Anticiper dès juin pour choisir un mélange adapté et commander ses semences

		Type de sol				Climat (T°C)		Utilisation		
Espèce	Pérennité	Alternance hydrique	Hydromorphe	Séchant	Sain et profond	Fortes	Basses	Fauche	Mixte	Pâture
RGI	6 à 18 mois									
RGH	2 à 3 ans									
RGA	5 ans									
Dactyle	5 ans et +									
Fétuque élevée	5 ans et +									
Fétuque des prés	3 à 4 ans									
Fléole des prés	5 ans									
Pâturin des prés	5 ans et +									
Brôme cathartique	3 à 4 ans									
Brôme sitchensis	3 à 4 ans									
Trèfle blanc	5 ans									
Trèfle hybride	3 ans									
Trèfle violet	2 ans									
Luzerne	4 à 5 ans									
Lotier	5 ans									
Sainfoin	3 à 4 ans									
Chicorée	3 à 4 ans									
Plantain	3 à 4 ans									

Espèce bien adaptée — Espèce possible — Espèce non recommandée

Tableau 1 : adaptation des différentes espèces au contexte de la parcelle (source : projet PEREL)

Selon le type de sol, le mode de valorisation (fauche ou pâturage), la portance, il faut ajuster son mélange. La **brochure "La prairie multiespèces"** [1] vous propose des « recettes » de mélanges d'espèces. **Pour obtenir les espèces et des variétés adaptées, il est conseillé de commander vos semences dès le mois de juin** pour avoir le choix et s'adresser à plusieurs fournisseurs si besoin. Certaines espèces ne sont pas disponibles partout : fléole des prés, pâturin des prés, trèfle hybride, lotier, par exemple, sont des espèces moins communes mais qui peuvent constituer une composante importante de certains mélanges. Certaines variétés récentes intéressantes ne sont pas disponibles immédiatement.
Le site recense les variétés inscrites au catalogue français et vous permet de choisir selon leurs caractéristiques : *www.herbe-book.org*

De la réactivité fin août / début septembre pour semer

Semer dès la fin de l'été sur un sol réchauffé est un gage de réussite. Les légumineuses ont besoin de chaleur pour se développer. Plus la prairie démarre vite, moins elle subira la concurrence des adventices. Une légumineuse a besoin d'être bien développée (3 feuilles) pour résister au froid. Il n'y a pas de désherbage chimique possible avec des mélanges graminées-légumineuses complexes. Il faut donc semer dans un sol propre.

Une préparation fine du sol avec 2 passages de rouleau après le semis

Le poids de 1000 grains (PMG) d'une fétuque élevée est de 2,1 g ; il est de 0,4 g pour une fléole des prés et de 0,6 g pour un trèfle blanc. En comparaison, le PMG du blé oscille entre 40 et 50 g.

Ces petites graines prairiales méritent une implantation soignée :

- Préparer un lit de semence bien émietté, rappuyé en profondeur.
- Semer dans le 1er cm. Il est parfois nécessaire de rouler avant le semis pour contrôler la profondeur de semis. Dès que l'on enterre les graines à 2 ou 3 cm, la levée est très affectée.
- Le semis à la volée est un moyen efficace pour réduire le salissement en limitant des vides entre rangs. A défaut, relevez les bottes du semoir à céréales de façon à éparpiller les graines à la surface du sol et évitez de tout semer sur une ligne. La herse du semoir suffit ensuite à recouvrir les graines.
- Bien rappuyer après le semis par 2 passages successifs de rouleau, indispensable pour assurer un bon contact sol-graine.

Semis d'une prairie au semoir à céréales bottes relevées

Aude BRACHET, *Chambre d'agriculture 49, 02 49 18 78 73*

[1] http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications

:::: La fertilisation azotée n'est pas automatique, calculez les besoins !

La fertilisation des prairies ne doit pas être systématique. La fertilisation doit se raisonner à l'échelle de la parcelle en tenant compte de l'objectif de production mais également de la fourniture en azote du sol, de la proportion de légumineuses et des déjections apportées par le pâturage.

La fourniture en azote du sol dépend de la nature du sol (profondeur et engorgement) et du mode d'exploitation. Ainsi, les arrière-effets du pâturage combinés à ceux de la fertilisation organique vont diminuer les besoins de fertilisation de la prairie. Le principe du « plus il y a de rendement, plus je dois fertiliser » conduit souvent à sur-fertiliser les prairies à fort potentiel (fournitures du sol élevées) et à sous-fertiliser les prairies avec un niveau de production plus faible.

Les légumineuses, moteur azoté de la prairie, diminuent également les besoins de fertilisation. Au-delà de 30 % dans la prairie au printemps, elles suffisent à la nutrition azotée du mélange prairial.

Quelle quantité d'azote dois-je apporter ?

Pour calculer les besoins de fertilisation, on utilise la Méthode des bilans appliquée aux prairies (méthode référencée dans l'arrêté Directive nitrates). L'objectif de rendement et le mode d'exploitation de la prairie déterminent le niveau des exportations (plus l'herbe est exploitée à un stade jeune, plus elle exporte d'azote), de 15 kgN/t MS exportée pour un foin tardif à 30 kg N/ t MS pâturée.

Exemple : calcul des besoins pour une prairie pâturée (RGA + 30% TB), potentiel élevé (8 t MS) avec des apports organiques forts par le pâturage par les laitières

Exportations : 8 t MS x 30 kg N/t MS = 240 kg N

Fourniture par le sol (potentiel élevé) = 120 kg N
Restitutions au pâturage (>75 % pâture) = 35 kg N
Contribution des légumineuses = 60 kg N

SORTIES — ***ENTRÉES***

Fertilisation azotée = ***SORTIES*** – ***ENTRÉES*** = (240 – 215) / 0,7* ≈ 35 kg N

**sur prairie, l'intégralité de l'azote apporté n'est pas valorisable par les plantes*

Ces apports peuvent être réalisés ensuite sous forme minérale ou organique. On privilégiera les apports organiques sur les prairies de fauche.

Stéphanie GUIBERT, *Chambre d'agriculture 53, 02 43 67 38 70*

:::: Jérôme Sabin une valorisation réussie de l'herbe pour un système durable

Jérôme Sabin est installé depuis 15 ans sur la commune de Méral sur 37 ha à 91 % en herbe avec 37 laitières Montbéliardes (53 UGB) et une production de 6 200 l par vache. Il a fait le choix depuis plus de 10 ans de s'engager vers un système herbager pâturant ce qui lui a permis de bénéficier d'un CAD* à partir de 2007 et d'une MAEC SPE1** depuis 2016 en intégrant le programme d'actions agricoles du SYMBOLIP.

Pourquoi avez-vous décidé de vous orienter vers un système herbager pâturant ?

J'ai commencé à diminuer la part de maïs ensilage dès mon installation car je n'aimais pas traiter. Je voulais mieux valoriser mes effluents organiques (fumier), et ne plus utiliser d'engrais. D'ailleurs je n'en ai pas acheté depuis 7 ans. Je voulais travailler sur des prairies multi-espèces et des méteils pour ne plus avoir à acheter des concentrés. Je fais partie de la CUMA de Saint Poix qui me donne accès à des outils qui permettent d'utiliser moins de produits phytosanitaires (herse étrille, houe rotative, bineuse).

Quel est votre ressenti suite aux changements sur votre exploitation ?

Je n'ai pas de coup de bourre comme cela arrivait pendant le semis du maïs et j'ai arrêté le labour. J'ai moins de semences à acheter donc moins de charges. Mes vaches font jusqu'à 7 ou 8 lactations. Elles ne sont pas poussées, ont une alimentation saine et n'ont pas de problème d'acidose ou de fourbure, ce qui engendre peu de frais vétérinaires.

Comment gérez-vous vos prairies ?

La surface accessible pour le pâturage des vaches laitières est de 12,2 hectares autour du noyau de la ferme. Elle s'organise en 11 paddocks d'environ 1 ha. Les vaches sont sorties mi mars jusqu'à fin décembre et restent 2 jours en moyenne sur un paddock.
NDLR : prairies avec Ray-grass anglais, trèfle blanc, trèfle violet, luzerne (reste en place 8-9 ans).

Quel conseil donneriez-vous à un éleveur qui veut accorder une part plus importante au pâturage ?

S'il a la surface accessible nécessaire, qu'il n'hésite pas ! Qu'il aille voir les éleveurs déjà en système herbager pâturant et qu'il procède par étapes.

**CAD : Contrat d'Agriculture Durable*
***MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques*
***SPE1 : Système polyculture-élevage d'herbivores « dominante élevage » Evolution niveau 1*

Propos recueillis par Camille LAROSE, *CIVAM AD53, 02 43 49 00 54*